

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DEUX-SÈVRES



Niort le 15 décembre 2007

Monsieur P. AUDIS
Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire,

J'ai examiné le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de VOUILLE, soumis à enquête publique.

La notion de biodiversité, mentionnée dans différentes lois citées, tant faunistique que floristique est absente du vocabulaire et pourtant on parle de paysages, de haies, de boisement. J'ai observé qu'il est fait état de la Zone de Protection Spéciale dite « Plaine de Niort Sud Est » où on trouve tout un cortège d'oiseaux de plaine remarquables, sur laquelle un Document d'Objectif est en phase finale d'élaboration, celle-ci ne m'est pas apparue impactée par le projet de PLU. De même la vallée du Lambon est prise en compte avec sa ripisylve et les haies entourant les prairies.

Par contre il ne me semble pas que le projet fasse grand cas de ce que nous pourrions appeler la place de « l'oiseau dans la ville », alors que par exemple une colonie de martinets aime retrouver chaque printemps ses trous de murs entre église et mairie. De même quand on parle de haie ou boisement on pense plutôt paysage que habitat de l'avifaune.

Aussi permettez que je fasse quelques préconisations.

Il serait opportun de classer des haies pour s'assurer que celles-ci seront pérennes . En effet en terme d'habitat une haie âgée est préférable à une haie replantée celle-ci étant inutilisable pendant des années par nombre d'espèces tant les passereaux que les cavernicoles qui, elles, aiment bien les arbres en fin de vie. Par ailleurs pour permettre la survie de la faune en général, il est important que les haies suffisamment larges (1 mètre) comportent une banquette enherbée de part et d'autre d'au moins un mètre de large qui ne sera pas fauchée ou broyée de début mai au 31 juillet, servant ainsi de refuge , de nidification et de nourriture aux oiseaux, c'est ce que nous appelons des « couloirs biologiques » ou encore la « trame verte ».

OBSERVER
CONNAITRE
PROTÉGER

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 12 rue J. Cugnot 79000 Niort Tél : 05.49.09.24.49
Mél : contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org> Soutenez et adhérez à l'association !

Les oiseaux sauvages

Dans le cas de plantations de nouvelles haies, il y aurait d'ailleurs lieu de le prévoir dans la zone de plaine, il est important pour l'avifaune de planter aussi des arbres ou arbustes fruitiers ou à baies pour la nourriture.

Dans la partie de la commune urbanisée il y a lieu également de penser biodiversité, conserver autant que faire se peut dans les lotissements les arbres et les haies anciennes, de prévoir replanter des essences locales et là aussi des fruitiers. Dans les squares prévoir une partie en « halliers » c'est à dire des haies arbustives suffisamment larges (au moins 3 mètres de large) peu taillées servant d'habitat et de nidification à divers passereaux ou encore grives ou merles.

Enfin ne pas oublier les oiseaux aquatiques et les amphibiens donc conserver les mares, les trous d'eau, les zones humides, transformer les bassins d'orage en roselières.

Je suis à votre disposition si vous le souhaitez, pour plus amples renseignements
Espérant avoir attiré votre attention ,

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes salutations distinguées.

Gustave TALBOT président du GODS.

OBSERVER
CONNAITRE
PROTÉGER

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 12 rue J. Cugnot 79000 Niort Tél : 05.49.09.24.49
Mél : contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org> Soutenez et adhérez à l'association !

Les oiseaux sauvages